

cheval, et il a immédiatement ordonné à l'officier en question, M. Herchner, l'assistant-commissaire, de venir répondre à cette accusation. La réponse de M. Herchner est une dénégation formelle de la vérité de cette assertion. Il dit qu'au sujet de certains officiers de l'un des bataillons de Québec, il s'est servi d'un langage très fort, à la suite d'insultes et d'outrages qu'il prétend avoir été commis par eux, contre lui et sa famille; qu'il n'a pas fait de pareilles allusions à l'égard de la race canadienne française, et qu'au sujet de ce langage, il a fait immédiatement des excuses à un représentant de la province de Québec qui était présent, et que ces excuses ont été acceptées. Mais, à raison du caractère explicite de l'accusation, et de l'offre de l'approuver, le premier ministre a ordonné que cette question soit soumise à une enquête, avec d'autres questions relatives à la police à cheval, lorsque l'enquête aura lieu, l'automne prochain.

TUNNEL DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

M. WELSH (pour M. DAVIES) : Le gouvernement se propose-t-il de prendre cet été une décision, et laquelle, au sujet du rapport fait par Sir Douglass Fox sur le tunnel projeté entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme? Se propose-t-on de faire faire d'autres études ou forages au sujet de ce tunnel ou d'un autre, et quelles mesures ont été prises pour obtenir des données exactes qui puissent servir de bases à une estimation véridique du coût?

M. FOSTER : Ce n'est pas l'intention du gouvernement de prendre, durant le cours de cet été, aucune autre action en ce qui concerne le rapport fait par Sir Douglass Fox, sur le tunnel projeté entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme, si ce n'est d'en faire l'examen. La matière mentionnée, dans la seconde partie de la question, est également soumise à la considération du gouvernement.

TRANSPORT DES MALLS DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE.

M. McMULLEN : Qui a le contrat pour transporter les malles entre Ashcroft et Barkerville et Ashcroft, Clinton et Lilloet, dans la Colombie-Anglaise? Si le contrat est entre mains d'un corps incorporé, quels sont les directeurs et la corporation? Quel montant est payé pour le service aux termes des contrats respectifs, quel est le service et la distance parcourue? Le contrat a-t-il été donné par voie de soumission? La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée? Quand le contrat expire-t-il?

M. HAGGART : 1° La compagnie d'express de la Colombie-Anglaise. Les noms des directeurs ne sont pas connus. 2° Il n'y a qu'un seul contrat pour ces services. Le taux du paiement était de \$24,000, depuis le 1er juillet 1888, jusqu'au 30 juin, 1890, et de \$23,500 pour le reste du terme, qui expirera le 30 juin, 1892. 3° Trois fois par semaine, dans chaque direction, entre la station Ashcroft et Clinton, une distance de 32 milles. Une fois par semaine dans chaque direction, entre Clinton et Barkerville, une distance de 250 milles. Une fois par semaine, entre Clinton et Lilloet, une distance de 47 milles. 4° Le contrat a été accordé par soumission. 5° La plus basse soumission a été acceptée. 6° Le contrat expire le 30 juin 1892.

Sir JOHN THOMPSON.

LE "KEEWATIN."

M. TROW (pour M. McLOCK) : Un navire portant le nom de "Keewatin" a-t-il été employé par le gouvernement à une époque quelconque depuis le 30 juin 1889? Si oui, à quoi était-il employé? Et combien a été payé pour l'usage du navire?

M. DEWDNEY : Le bateau de la patrouille de police, le *Keewatin*, a été construit à Selkirk, durant l'hiver de 1888-89, pour le gouvernement de Keewatin; il a été reçu et payé, au printemps de 1889, par le gouvernement. Il a été ensuite employé au service en 1889 et 1890; et cette année chaque fois qu'il est requis pour empêcher l'introduction des spiritueux, pour le transport de la police à cheval et de la patrouille du Nord-Ouest, dans des eaux suspectes. Il est présentement employé à ce service, sous les ordres de l'inspecteur Bégin. Il n'a rien été payé pour l'usage du *Keewatin*, qui a été construit pour l'usage du gouvernement et qui lui appartient.

LE "LEADER DE RÉGINA."

M. TROW (pour M. TRAX) : Quel est le montant total payé par le gouvernement au *Leader de Régina* pour impressions et annonces depuis 1886?

M. CHAPLEAU : Depuis le 1er juillet, 1886, jusqu'au 30 juin, 1890, diverses sommes d'argent dont les détails se trouvent dans les rapports de l'auditeur général. Sur le montant total payé \$1,488.19 sont pour des annonces, et \$515 figurent au livre du département des impressions ici. La balance a été certifiée et réglée à Régina. Depuis le 30 juin 1890, \$315.76 pour annonces, et \$75.25 pour impressions ont figuré sur les livres du bureau des impressions.

APPROVISIONNEMENT DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LES ÉDIFICES PUBLICS.

M. LANDERKIN : M. John Heney a-t-il le contrat pour la fourniture du bois de chauffage pour les édifices publics à Ottawa? Si oui, quand l'a-t-il obtenu pour la première fois, et est-ce par voie de soumission? Quelle était la durée du contrat? A-t-il été renouvelé depuis, et combien de fois? Si oui, est-ce par voie de soumission, et quel est le prix stipulé par corde?

Sir JOHN THOMPSON : M. John Heney a le contrat pour l'approvisionnement du bois de chauffage pour les édifices publics, à Ottawa. M. Heney a obtenu d'abord ce contrat, pour l'approvisionnement du bois, après une demande de soumissions, le 7 octobre 1868, pour trois ans. Ce contrat lui a été subséquemment continué jusqu'au 21 décembre 1872, lorsque des soumissions furent de nouveau demandées, et il obtint le contrat. Le 20 novembre, 1874, un nouveau contrat lui fut accordé pour un, deux ou trois ans. En mars, 1879, un autre contrat lui fut donné. Les contrats de 1868, 1872, 1874 et 1879 ont été accordés après une demande de soumissions publiques. Les arrangements de 1871 et 1878 furent des extensions d'une année, autorisées par des arrêtés du conseil. Le 10 mars, 1881, le contrat pour le bois a été accordé à W. McCaffrey, à la suite de soumissions publiques; et, par un arrêté du conseil du 17 décembre 1883, ce contrat a été continué jusqu'en 1885, lorsque de nouvelles soumissions furent demandées. Des soumissions furent demandées, le 11 mars 1885, pour l'approvisionnement de bois de chauffage pour les